

CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE

Décision modificative n°2
25 novembre 2013

Motion déposée par

Les élus du Groupe de la Majorité départementale

Pour la réhabilitation de « Fusillés pour l'exemple » de la grande guerre

CONSIDERANT le rapport intitulé « Quelle mémoire pour les fusillés de 1914-1918 ? » remis à Monsieur le ministre des Anciens Combattants et préconisant une « réintégration mémorielle » de l'histoire des soldats fusillés

CONSIDERANT que pendant la première guerre Mondiale, 2500 soldats français furent condamnés à mort de manière sommaire par des tribunaux militaires d'exception pour des motifs souvent arbitraires de refus d'obéissance, de mutilations volontaires, de désertion, d'abandon de poste devant l'ennemi, de lâcheté ou de mutinerie,

CONSIDERANT que ces soldats ont été victimes de la désorganisation, d'une faiblesse passagère parmi de nombreux actes de bravoure, ou encore en 1917, de commandements inadéquats menant à des blessures ou morts aussi certaines qu'inutiles.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne

SOUHAITE comme le préconise le rapport précité que la réintégration mémorielle des fusillés dans la mémoire nationale passe désormais par l'Histoire. Qu'un lieu de public présente de façon très pédagogique cette histoire afin de la préserver de l'oubli.

S'ASSOCIE au mouvement en faveur de leur réhabilitation porté par de nombreux Conseils généraux ou Conseils régionaux et par des associations départementales (Ligue des Droits de l'Homme, Libre Pensée, Mouvement de la Paix, A.R.A.C...),

DEMANDE à la République Française, d'appuyer l'action des descendants des fusillés visant à réunir les éléments nécessaires à des procès en réhabilitation de ces soldats au cas par cas et de les reconnaître comme des soldats de la grande guerre à part entière, comme des Poilus comme les autres.

DEMANDE que ces soldats puissent être réhabilités par la Nation française et que l'honneur leur soit rendu à titre posthume avec toutes les conséquences de droits qui en découlent !

A une année de la commémoration officielle du début de cette épouvantable tragédie, il est temps que la République se donne les moyens d'unir, dans une mémoire apaisée, tous ceux qui sont morts pour elle ou par elle